

PROFIL DE POSTE

Organisme : Communauté d'agglomération de Draguignan
Poste : Directeur de la médiathèque, adjoint au directeur des affaires culturelles (H/F)
Mission n° 5

Profil de poste	1
I – L'ENVIRONNEMENT.....	2
II - LES COMPETENCES	3
III - LES SERVICES.....	4
IV - LES ELUS.....	6
V - LE POSTE DE DIRECTEUR DE MEDIATHEQUE (H/F).....	7
VI - LE PROFIL DU CANDIDAT	8

I – L'ENVIRONNEMENT.

- Région : Provence-Alpes Côte d'Azur
- Département : Var
- Population : 102 000 habitants

La communauté d'agglomération dracénoise (CAD), composée de 16 communes est la **deuxième intercommunalité du Var** par sa population après la communauté d'agglomération Toulon Provence Méditerranée.

Une agglomération d'arrière pays littoral très accessible

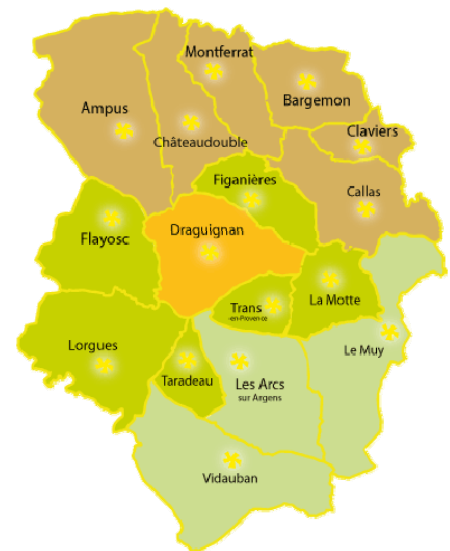
Située à mi-chemin des 4 grandes métropoles régionales :

- Marseille,
- Nice,
- Toulon,
- Aix-en -Provence



Frontalière de grands sites touristiques majeurs :

- le Verdon,
- le Golfe de Saint-Tropez
- la Côte d'Azur



II - LES COMPETENCES

Parmi une liste de compétences obligatoires, optionnelles et facultatives, les 16 communes de l'agglomération ont fait leur choix.

Développement économique : L'agglomération assure le développement économique et l'aménagement de l'espace communautaire. Cela consiste en la création, l'aménagement, l'entretien et la gestion de zones d'activités d'intérêt communautaire tout en menant des actions et une politique de développement économique.

Equilibre social de l'habitat : l'agglomération doit mener une politique du logement afin d'assurer l'équilibre social de l'habitat sur le territoire communautaire. Pour cela, elle élabore son Programme Local de l'Habitat (PLH).

Politique de la ville : cette compétence est destinée à mettre en place des dispositifs de développement urbain et d'insertion économique et sociale, notamment avec la mise en place du Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS).

Déplacements urbains : il s'agit d'organiser les transports urbains sur l'ensemble du territoire.

Environnement et cadre de vie : il s'agit de lutter contre la pollution de l'air, les nuisances sonores et de valoriser les déchets ménagers, d'assurer le contrôle des installations d'assainissement individuel à l'aide du Service Public de l'Assainissement Non Collectif (SPANC) et de veiller à nos forêts grâce à la mise en place d'un Plan Intercommunal de Débroussaillage et d'Aménagement Forestier (PIDAF).

Equipements et infrastructures : En matière de voirie et de parcs de stationnement, la CAD peut créer ou aménager des voiries ou parcs de stationnement de dimension communautaire. En 2007, la CAD entretient 90 bâtiments communautaires.

Culture : En matière d'action culturelle, l'agglomération doit assurer la construction, l'entretien et la gestion d'équipements culturels d'intérêt communautaire. A ce jour, l'agglomération gère 3 musées (musée des Arts et Traditions Populaires de Draguignan, musée de la Libération du Muy, musée galerie Honoré Camos de Bargemon), le théâtre de Draguignan, 12 médiathèques et 7 écoles de musique, dont le conservatoire de musique conventionné de Draguignan.

Sports : S'agissant de la compétence Sports, l'agglomération doit assurer la construction, l'aménagement, l'entretien et la gestion d'équipements sportifs d'intérêt communautaire. A ce titre, l'agglomération gère 16 stades, 5 gymnases et 5 piscines.

Urbanisme : En matière d'urbanisme, la CAD instruit, pour le compte des communes membres, les autorisations liées au droit des sols (déclarations de travaux, permis de construire,...). En 2007, 12 communes ont transféré cette compétence à l'agglomération.

Système d'information géographique : élaborer et mettre en œuvre un Système d'Information Géographique (SIG) pour digitaliser les cadastres communaux. Dans ce cadre, le SIG associe des représentations cartographiques du territoire avec les bases de données existantes produites par les services internes de l'agglomération ou les organismes partenaires (DDE, SDIS, etc.).

L'agglomération exerce aujourd'hui ces compétences de manière exclusive ou partagée avec les 16 communes.

Compétences exclusives

- Gestion des déchets
- Assainissement autonome
- Déplacements urbains

Compétences partagées

- Développement économique
- Aménagement de l'espace
 - Environnement
- Politique de la ville / habitat
 - Sport, culture
 - Voirie

III - LES SERVICES

DIRECTION GENERALE

Directeur Général des Services

Jean-Charles MANRIQUE



Directeur Général Adjoint

Eric DUPUY

Compétences : La direction générale des services dirige et coordonne l'ensemble des directions dans le cadre des orientations définies par le Conseil Communautaire et sous l'autorité directe du Président.

PROSPECTIVE & AMENAGEMENT

Directeur : Véronique MORSETTI



Compétences : La Direction Aménagement et Prospective regroupe différents services qui contribuent tous à la définition et à la mise en œuvre d'un projet territorial et d'une politique d'aménagement de l'espace communautaire : SCOT, études urbaine, ZAC, Observatoire et SIG, Politiques contractuelles.

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Directeur : Hubert MAILLOT



Compétences : La Direction du Développement Economique a pour mission d'aménager de nouveaux parcs d'activités, requalifier les zones d'activités, accompagner la création et le développement des entreprises, développer le commerce et l'artisanat, favoriser le développement des T.I.C. et du Haut Débit, accompagner et développer l'agriculture.

HABITAT - POLITIQUE DE LA VILLE

Directeur : Sabra Elakel



Compétences : La Direction Habitat et Politique de la Ville regroupe deux services qui contribuent à la définition et à la mise en œuvre d'une politique locale de l'habitat et d'un projet territorial de cohésion sociale.

TRANSPORTS

Directeur : Frédéric DECOMPTE



Compétences : La Direction des Transports est en charge des lignes régulières de transport en commun, du transport à la demande et des transports scolaires.

ENVIRONNEMENT

Directeur : Jean-Marc BORGHI



Compétences : La Direction Environnement a en charge la gestion et la valorisation des déchets ménagers et assimilés de l'ensemble du territoire, la gestion des espaces naturels, et la mise en œuvre d'une politique de gestion durable de l'énergie.

DROIT DES SOLS

Directeur : Manuel VOISIN



Compétences : la Direction Droit des Sols instruit les autorisations du droit des sols pour le compte de 12 communes membres, et assure le contrôle des installations d'assainissement individuel dans le cadre du Service Public de l'Assainissement Non Collectif

<p>EQUIPEMENTS ET INFRASTRUCTURES Directeur : Alain LECOMTE</p>  <p>Compétences : La Direction des Equipements et Infrastructures à pour missions de réaliser dans le cadre des compétences de la CAD, les bâtiments et infrastructures diverses sur l'ensemble des communes de la Communauté d'Agglomération.</p>	<p>SPORTS Directeur : Daniel SIRVEN</p>  <p>Compétences : La Direction des Sports assure la gestion de 6 piscines, 5 gymnases et 17 stades dans le cadre de sa compétence : Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements sportifs d'Intérêt Communautaire.</p>
<p>TOURISME Directeur : Yannick METAYER</p>  <p>Compétences : La Direction du Tourisme a pour mission d'assurer l'accueil et l'information des touristes, assurer la promotion touristique de la Cad, coordonner les interventions des partenaires du tourisme, élaborer et mettre en oeuvre la politique du tourisme et sa communication.</p>	<p>ACTION CULTURELLE Directeur : Daniel DELAFONTAINE</p>  <p>Compétences : La Direction de l' Action Culturelle met en œuvre une politique culturelle de proximité afin de garantir l'accès à la culture pour tous. La direction coordonne un réseau de 12 médiathèques, 4 écoles de musiques publiques, 2 écoles de musique associatives, 3 musées et soutient la programmation « Théâtres en Dracénie ».</p>
<p>FINANCES Directeur : Christophe ALINCOURT</p>  <p>Compétences : La Direction des finances assure l'ensemble des missions à caractère financier des services. En résumé il s'agit de l'élaboration des budgets qui sont au nombre de 8, ainsi que de leur exécution tant en dépenses qu'en recettes. Cela passe notamment par le suivi de nos contrats et marchés publics.</p>	<p>COMMUNICATION Directeur : Célia AUCLAIR</p>  <p>Compétences : La direction de la communication a pour mission de réaliser, organiser, coordonner et diffuser des informations d'utilité publique portant sur les compétences de l'agglomération pour l'ensemble du territoire.</p>
<p>RESSOURCES HUMAINES Directeur : Yasmina BENHAYA</p>  <p>Compétences : La Direction des Ressources Humaines, outre les fonctions d'administration liées à l'emploi, est en charge de la gestion de 350 agents (titulaires et contractuels).</p>	<p>AFFAIRES JURIDIQUES Directeur : Anthony PATHERON</p>  <p>Compétences : La Direction est en charge du conseil juridique interne et de l'ensemble des mises en concurrence pour les marchés publics de la CAD.</p>

Effectif : 350 agents l'hiver et 450 l'été

Le budget : 40 millions d'euros en fonctionnement – 12 millions d'euros en investissement – budgets annexes (transport, tourisme...)

IV - LES ELUS



Olivier AUDIBERT-TROIN
Président
1er Adjoint au Maire de Draguignan
Conseiller Régional



Claude PIANETTI
Maire de Vidauban
1er Vice-Président



Jacques LECOINTE
Maire de Trans-en-Provence
2ème Vice-Président



Claude ALEMAGNA
Maire de Lorgues
3ème Vice-Président



Bernard CHILINI
Maire de Figanières
4ème Vice-Président



Sabine VACHALD
Maire de La Motte
5ème Vice-Président



Liliane BOYER
Maire du Muy
6ème Vice-Président



Pierre BLANC
Maire de Bargemon
7ème Vice-Président



Xavier GUERRINI
Maire de Flayosc
8ème Vice-Président



Françoise BARRE
Maire de Callas
9ème Vice-Président



Gilbert GALLIANO
Maire de Taradeau
10ème Vice-Présidente



Raymond GRAS
Maire de Montferrat
11ème Vice-Président



Patrick VIGNAL
Maire d'Ampus
12ème Vice-Président



Georges ROUVIER
Maire de Châteaudouble
13ème Vice-Président



Jean-Daniel SANTONI
Conseiller municipal de Draguignan
14ème Vice-Président



Alain PARLANTI
Maire des Arcs-sur-Argens
15ème Vice-Président



Gérald PIERRUGUES
Maire de Claviers
16ème Vice-Président

V - LE POSTE DE DIRECTEUR DE MEDIATHEQUE (H/F)

Motif du recrutement : création

Rattachement hiérarchique : le directeur des affaires culturelles, Daniel DELAFONTAINE

Taille de l'équipe : 40 agents

Enjeux

Dans le cadre de la création de son nouveau pôle culturel (fin des travaux mi-2013) composé d'une médiathèque de 2 892m², d'un conservatoire de musique de 1 943m² et des archives départementales 6 175m², la Communauté d'agglomération Dracénoise recrute son directeur de médiathèque, cœur d'un réseau de 12 médiathèques au sein de l'agglomération.

Au sein de la Direction des affaires culturelles, et en relation avec le directeur, vous prendrez en charge la diffusion culturelle au sein de l'agglomération et ferez de ce nouvel équipement emblématique **une médiathèque troisième lieu** qui soit un véritable lieu de sociabilité et de débats ouverts sur le monde en direction de tous les publics et notamment des jeunes

Construire des propositions inventives pour une médiathèque nouvelle génération, à l'écoute d'une société en mutation et en écho à une agglomération souhaitant miser sur la créativité.

Missions

Vous devrez notamment

- Elaborer le projet scientifique et culturel de l'établissement et de son réseau en vous appuyant sur :
 - l'évolution des pratiques culturelles liées au numérique
 - les équipes en place
- Impulser et coordonner la politique documentaire en amplifiant le déploiement du numérique au sein du réseau,
- Encourager les innovations tant dans les domaines des outils que des usages,
- Piloter l'organisation humaine, administrative et financière de la Médiathèque et diriger l'ensemble des professionnels en collaboration avec le cadre chargé du réseau des médiathèques,
- Développer des actions de médiation permettant en particulier de toucher un public éloigné de l'offre culturelle,
- Organiser et superviser la mise en œuvre de programmations culturelles en synergie avec les autres équipements culturels du territoire (théâtre, conservatoire, scène de musique...) et les diverses manifestations et événements,
- Assurer l'inscription et la représentation de l'équipement au sein des réseaux locaux, régionaux, et nationaux.

VI - LE PROFIL DU CANDIDAT

Profil et expérience

- Formation supérieure dans le domaine des sciences de l'information et des bibliothèques
- Expérience réussie de direction d'un établissement
- Intérêt pour l'usage des technologies de l'information et de la communication
- Solide expérience professionnelle dans le secteur de la lecture publique, dans la conduite de projets incluant le numérique ainsi que dans les actions culturelles en direction de publics variés
- Bonne connaissance des réseaux institutionnels et culturels
- Capacité à évaluer les enjeux et les évolutions des médiathèques aujourd'hui

Compétences managériales :

- Capacités démontrées à conduire des projets et à animer des partenariats
- Capacité à mobiliser des partenaires publics et privés
- Aptitude avérée au management d'équipes
 - Sens du travail en équipe
 - Capacité à travailler en transversalité

Compétences comportementales :

- Grandes qualités relationnelles, d'écoute et de dialogue
- Capacité d'analyse
- Réactivité, capacité à gérer les priorités
- Rigueur, méthode et organisation
- Force de proposition
- Autonomie

Conditions de recrutement :

- Recrutement par voie statutaire (mutation, détachement, sur liste d'aptitude), cadre d'emplois des conservateurs territoriaux de bibliothèques (catégorie A)
- Rémunération : statutaire + NBI + régime indemnitaire + prime de fin d'année